

RAPPORT DU COMITÉ D'APPEL AU SÉNAT ACADÉMIQUE

du 1 juillet 2007 au 30 juin 2008

◇◇ ◇◇ ◇◇ ◇◇ ◇◇ ◇◇ ◇◇ ◇◇ ◇◇

Attributions

Le Comité d'appel :

- examine et tranche tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant aux études.
- examine et tranche tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de tout étudiant ou étudiante.

Membres qui ont siégé au Comité pendant l'année

Colette Landry Martin, présidente

* Gaston LeBlanc, doyen

* Robert Baudoin, professeur

* Sylvie Desjardins , étudiante

Valmond Cormier, secrétaire

* avec droit de vote

Teréz Retfalvi, présidente suppléante

Jean-Guy Ouellette, vice-recteur adjoint

* Étienne Dako, professeur

* Justin Robichaud, étudiant suppléant

Résumé des rencontres

Pendant la dernière année, le Comité a étudié deux griefs :

29 novembre 2007

Une personne demande au Comité d'appel de réviser la décision de la Faculté des arts et des sciences sociale dans le cas d'une accusation de fraude.

Ce grief fut rejeté car, selon les membres du Comité, les procédures décrites au règlement universitaire 10.9.3 ont toutes été respectées.

19 février 2008

Une personne conteste son exclusion de la *Maîtrise en administration publique* à la session d'hiver. La moyenne obtenue à la session d'automne est supérieure à la moyenne minimale exigée au *Règlement universitaire 26.18* mais inférieure à la moyenne exigée par une condition d'admission.

Voici la résolution acceptée par le Comité :

Attendu qu'il y a une ambiguïté sur le statut exacte de l'étudiant dans les documents soumis au Comité;

Attendu que l'étudiant a suivi les mêmes cours que les étudiants admis au programme et a obtenu une moyenne pondérée supérieure à la moyenne minimale;

« *Le Comité d'appel du Sénat académique statue que le critère minimal de 2,7(règlement universitaire 26.18) s'applique dans le cas de cet étudiant et que par conséquent celui-ci est réadmis au programme* ».

Valmond Cormier, secrétaire

Juillet 2008